



Réponse à l'interpellation de Madame Noémie DUNAND concernant l'accueil parascolaire

Préambule.

A l'AISGE, l'année 2022 a été une année chargée. Le CODIR et les équipes sur le terrain ont dû faire face à une série de contraintes. Parmi ces dernières, citons le départ de la Directrice administrative en décembre 2021, l'engagement de la Directrice administrative ad intérim en mars 2022 et son départ en juin. Il fallait assurer son remplacement. En juin 2022, le CODIR a procédé au recrutement d'une deuxième Directrice administrative ad intérim avec une orientation « Ressources Humaines », au recrutement de l'expert-comptable et la Directrice générale. Une fois les recrutements effectués, c'est le processus d'intégration de ces cadres de direction qui s'est enclenché.

Pour pallier cette instabilité momentanée au sein de la Direction opérationnelle, c'est le CODIR qui a dû mettre la main à la pâte aux côtés des équipes sur le terrain pour assurer la continuité des prestations. Pendant ce temps, le CODIR n'a pas pu s'occuper de la stratégie et ainsi, il n'a pas pu chercher des solutions aux problèmes rencontrés par les familles et mis en exergue par l'interpellation.

Pour votre complète information, le CODIR vous présente un état des lieux sur les différentes problématiques dans les secteurs d'accueil préscolaire, parascolaire et jeunesse. Faisant suite de l'étude Microgis (décembre 2021), le CODIR se projette à l'horizon 2030 et fait état des besoins en accueil préscolaire, parascolaire et jeunesse. Enfin, vous seront présentées les solutions envisagées.

Rappel des bases légales.

Dans le canton de Vaud, l'accueil de jour des enfants de 0 à 15 ans est divisé en trois secteurs différents :

- L'accueil en milieu familial (« mamans de jour »)
- L'accueil collectif préscolaire (nurseries, garderies et jardins d'enfants) de 0 à 4 ans
- L'accueil collectif parascolaire (UAPE, APEMS et cantines scolaires) de 4 à 15 ans

Une structure collective d'accueil de jour doit répondre à plusieurs bases légales parmi lesquelles :

1. L'ordonnance fédérale du 19 octobre 1997 (OPE) sur le placement d'enfants qui précise que le placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et a surveillance (art. 1 OPE).
2. La Loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui décline les différentes autorités compétentes et leurs missions.
3. Le Règlement d'application de la loi sur l'accueil de jour (RLAJE) qui précise les modalités de mise en œuvre de la loi



4. Les Directives de l'accueil collectif préscolaire et parascolaire des enfants et leurs référentiels de compétences. Ces dernières directives précisent en particulier les conditions d'autorisation pour l'ouverture d'une nouvelle structure ainsi que les aménagements techniques et sanitaires nécessaires (avec un minimum de 3m² en accueil préscolaire et de 2 m² par enfant en accueil parascolaire, hors espaces de service), les exigences pédagogiques et organisationnelles demandées aux structures et enfin les taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis.
5. Les responsabilités pour mettre en œuvre le dispositif légal précité se répartissent entre 5 acteurs principaux sur le canton de Vaud :
 - L'OAJE : L'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) est l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour des enfants et de surveiller les différentes formes d'accueil à la journée des enfants, hors de leur milieu familial.
 - La FAJE : La Fondation créée en 2006 a la responsabilité de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal. **Elle reconnaît et subventionne les structures d'accueil au travers des réseaux d'accueil de jour des enfants**, lesquels regroupent des structures d'accueil collectif (crèches, garderies, UAPE ou des APEMS) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour. Le réseau : le réseau d'accueil de jour peut être constitué par des communes, associations de communes, associations privées voire entreprises qui définissent librement les contours géographiques, les statuts juridiques, le plan de développement ainsi que les tarifs et les règles financières inhérentes. Ils doivent être reconnus par la FAJE. L' AISGE est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT).
 - Les communes : exercent une responsabilité politique, notamment, Art. 4 a, al 1 et al 2 de la LAJE :

« Etendue de la prestation d'accueil parascolaire

1 Les communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes : a. pour les enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 4^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi ; b. pour les enfants scolarisés en 5^{ème} et 6^{ème} année primaire, un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y compris le mercredi après-midi en cas de besoins avérés ; c. pour les enfants scolarisés en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi.

2 Pour l'accueil parascolaire secondaire, les communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi ».
 - Les structures d'accueil de jour : exercent une responsabilité administrative et pédagogique.



Problématiques

⇒ Mises en exergue et propositions formulées par l'interpellation et réponses du CoDir

- a) Des enfants ne trouvent pas de place d'accueil parascolaire sur temps de midi.

Etat des lieux de l'accueil parascolaire au sein de l' AISGE 2022-2023

<i>Commune</i>	<i>Structure d'accueil</i>	<i>Places autorisées par l'OAJE= capacité d'accueil par semaine</i>	<i>Nombre d'enfants effectivement accueillis/semaine</i>
Arzier-Le Muids	Le Relais des Mômes	72, soit 108 enfants	90-95
Genolier	-	-	-
Givrins	La Cour des Copons	48, soit 72 enfants	60-65
Trélex	Graine des Marmots	84 (60 dans le bâtiment de l'enfance + 24 au Marmouzets : midi et en cas de forte fréquentation), soit 126	110-115
St-Cergue	Les Petits-Ecureuils	84 (36 dans l'école +48 dans le vallon), soit 126	110-115

Il manque des places en UAPE pour l'accueil des enfants sur le temps de midi et ce dans tous les villages. Il est urgent de trouver des solutions pour soulager les familles de la pression de garde et de placement de leurs enfants à midi.

Demande de l' AISGE : l'association recherche activement des locaux. L' AISGE lance un appel aux communes qui ont des locaux disponibles pour qu'elles les mettent à disposition de l' AISGE pour garantir l'accueil parascolaire, sur le temps de midi, aux enfants du cycle primaire.

- La demande est extrêmement forte et ce dans tous les villages. A titre d'exemple, à Genolier (7-11), on compte 530 élèves dans l'établissement. 470 élèves fréquentent le restaurant scolaire, soit 89% de l'effectif.
- Lors de la rentrée scolaire 2023-2024, un certain nombre d'enfants ne pourront pas être accueillis en UAPE sur le temps de midi (cfr. chiffres en annexe).

b) Mettre en place un double service à midi avec des horaires décalés, demander des dérogations aux normes de l'OAJE.

- Un triple service avec horaires décalés est déjà en cours à Genolier, étant donné qu'il est question des élèves au secondaire.
- S'agissant des enfants dans les villages, hors Genolier, le double service avec horaires décalés ne permettrait pas d'accueillir plus d'enfants. Cet accueil dépend de l'autorisation d'exploiter de l'OAJE de l'encadrement ainsi que les locaux disponibles puisqu'il faut 2 m² par enfant et un quota de personnel éducatif pour assurer cet accueil sur la pause de midi.
- Nos structures fonctionnent déjà avec le dépassement temporaire de 10% autorisé par l'OAJE. L'AISGE l'utilise de manière permanente. Et même avec ce dépassement, l'AISGE-UAPE n'arrive pas à absorber les demandes des familles sur temps de midi. D'autre part, ce dépassement engendre des coûts supplémentaires. Car en effet, pour qu'un accueil parascolaire soit rentable, il faut qu'il y ait au moins 12 enfants. Or, il est rare qu'il y ait 12 enfants qui soient en attente d'accueil sur temps de midi dans sur le même lieu scolaire.
- C'est pour cela que nous avons décidé de ne pas utiliser l'autorisation de dépassement pour l'année 2023-2024, car on effet, d'une part, on ne répond pas à toutes les demandes et d'autre part, l'AISGE avec le RAT fait tout son possible pour maintenir des coûts raisonnables afin d'éviter une répercussion négative sur les prix facturés aux parents

c) Absence de transparence sur les critères d'attribution des places : Les parents ont besoin de transparence sur les critères d'attribution des places. Vu l'enjeu pour les familles, l'AISGE a fait de la transparence son leitmotiv. L'AISGE applique strictement le règlement du RAT dont l'AISGE est signataire. C'est le meilleur moyen pour assurer la transparence et l'équité dans le traitement des demandes de places.

Priorités d'accès aux places d'accueil :

- 1) Aux fratries, c'est-à-dire aux enfants dont les frères et/ou sœurs sont déjà accueillis dans une structure affiliée du RAT ;
- 2) Aux familles monoparentales dont le parent en charge des enfants travaille, est en formation ou au chômage ;
- 3) Aux enfants, dont les deux parents travaillent sont en formation ou au chômage à hauteur du taux d'occupation professionnelle et /ou de formation.

Cette liste de critères est mentionnée sur le formulaire d'inscription.



Nombreuses sont les familles qui remplissent ces critères de priorités. Nous avons dû introduire pour la rentrée 2023-2024, trois nouveaux critères : obtenir des dossiers complets, l'ordre d'arrivée des demandes, ne pas avoir de contentieux.

d) Des familles perdent la priorité fratrie dès que les enfants plus âgés rentrent au secondaire à Genolier.

L'arrivée des aînés à Genolier est en effet un critère qui fait perdre la priorité d'accès au parascolaire. L'inscription au centre ne permet pas de rester prioritaire, car le centre de jeunes n'est pas une structure du RAT. Comme souligné précédemment nombreuses sont les familles de l' AISGE qui remplissent les critères de priorités.

e) Fratries disséminées sur plusieurs structures du RAT.

L'accueil parascolaire ne dépend pas du domicile de l'écolier, mais de son enclassement, l' AISGE s'adapte aux décisions de la direction de l'EPSGE. Cela étant dit, la problématique soulevée est connue et prise en compte, dans la mesure du possible, par la direction scolaire, avec laquelle nous sommes en étroite collaboration.

Etat des lieux de l'accueil préscolaire au sein de l' AISGE 2022-2023

<i>Commune</i>	<i>Structure d'accueil</i>	<i>Places autorisées par l'OAJE= capacité d'accueil par semaine</i>	<i>Nombre d'enfants effectivement accueillis/semaine</i>
<i>Arzier-Le Muids</i>	<i>Le Relais des Mômes</i>	<i>44 soit 66 enfants</i>	<i>66 enfants</i>
<i>Genolier</i>	-	-	-
<i>Givrins</i>	-	-	-
<i>Trélex</i>	<i>Graine des Marmots</i>	<i>29, soit 43 enfants</i>	<i>43 enfants</i>
<i>St-Cergue</i>	<i>Les Petits-Ecureuils</i>	<i>22 soit 33 enfants</i>	<i>33 enfants</i>

Nous sommes face à trois problématiques en ce qui concerne l'accueil préscolaire et parascolaire au sein de l' AISGE :

- Les structures préscolaires sont insuffisantes
- Des travaux sont nécessaires pour remettre en conformité, s'agissant des normes cantonales, certaines structures, selon l'interpellation de l'OAJE ;
- Et enfin la plupart des structures existantes sont saturées.



Ci-après le récapitulatif des demandes en placements en attente au sein du RAT au 28/02/2023¹ :

	Pas né	BB	TROTTEURS	GRANDS	
ARZIER-LE MUIDS	2	1	1	1	5
BEGNINS	1	1	0	1	3
BURTIGNY	1	0	0	0	1
COINSINS	0	0	0	0	0
DUILLIER	1	0	1	0	2
GENOLIER	4	0	0	0	4
GIVRINS	2	0	0	0	2
GLAND	13	12	4	1	30
HORS RESEAU	3	4	0	0	7
LE VAUD	0	1	0	0	1
PRANGINS	5	1	2	0	8
ST-CERGUE	4	6	1	3	14
ST-GEORGE	0	0	1	0	1
TRELEX	1	3	0	0	4
VICH	1	0	1	1	3
Total général	38	29	11	7	85

Etat des lieux de l'accueil des jeunes au sein de l'AISGE 2022-2023.

Le Centre « Ados Centre AISGE », compte actuellement 183 jeunes inscrits. Il accueille sur le site à Genolier plus de 60 de jeunes par jour des communes de l'AISGE entre 11h15- 18h30. Les jeudis, le centre accueille 40 jeunes à la fois de 14h20-16h30, lors du goûter.

Le Centre rencontre un grand succès depuis son ouverture en août 2021 : le fonctionnement est apprécié par les jeunes, par les parents et par l'école. La collaboration avec l'EPSGE s'intensifie au fil du temps. L'équipe d'animation du centre est intégrée au Pôle Social de l'AISGE-EPSGE. Cette proximité avec les autres professionnels permet un accompagnement significatif des jeunes.

Le fonctionnement du centre repose sur l'accueil libre et la libre adhésion, c'est-à-dire que les jeunes sont libres de venir ou non et de repartir lorsqu'ils le souhaitent seuls sans la présence obligatoire d'un adulte.

¹ Cette liste ne tient pas compte des demandes de placement pendantes au sein des structures d'accueil, par exemple, des parents qui souhaitent augmenter le taux de placement.



Toutefois, ils sont sous la responsabilité des parents lorsqu'ils décident de quitter les murs du Centre. Ce principe nécessite un accord de confiance entre le jeune, les parents et l'équipe d'animation. Cette pratique leur apprend à être responsable dans un cadre sécurisé encadré par des professionnels. Il est à constater que les problèmes d'incivilités rencontrés par la commune de Genolier avant l'ouverture du Centre ont drastiquement baissé. Le type d'accueil proposé par le centre des jeunes est donc essentiel au bien-être de la commune et ses habitants.

PROJECTIONS DES BESOINS EN PLACES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE ET PARASCOLAIRE DANS LES COMMUNES DE L'AISGE A L'HORIZON 2030.

Le nombre d'enfants en âge préscolaire (et scolaire²) augmente significativement depuis plusieurs années dans les communes de l'AISGE de manière générale et plus particulièrement dans les communes de St Cergue et d'Arzier-Le-Muids. Cette tendance a un impact important sur le taux d'occupation des structures d'accueil de jour de l'AISGE.

PROJECTION DES BESOINS DE L'ACCUEIL PRESCOLAIRE A L'HORIZON 2030.

On est face à trois problématiques en ce qui concerne l'accueil préscolaire et parascolaire au sein de l'AISGE :

- Les structures préscolaires sont insuffisantes
- Des travaux sont nécessaires pour remettre en conformité, s'agissant des normes cantonales, certaines structures, selon l'interpellation de l'OAJE ;
- Et enfin la plupart des structures existantes sont saturées.
- L'étude Microgis prévoit une augmentation des enfants de 0-3 ans comme suit pour 2030 :
- HAUT → 240 enfants / BAS → 160 enfants
 - Ladite étude ne tient pas compte des enfants de 4 ans qui fréquentent également les structures jusqu'à l'entrée à l'école. Les chiffres ajustés comprenant les enfants de 4 ans sont estimés comme suit :
 - HAUT → 300 enfants / BAS → 200 enfants. Pour le HAUT, la répartition est de 50% sur St-Cergue et 50% sur Arzier-Le Muids, soit 150 enfants par village.
 - Les besoins en place d'accueil sont démontrés dans le tableau ci-dessous.

² Ceci aura d'importantes répercussions en matière de scolarisation desdits enfants dans les années à venir.



PROJECTION DES BESOINS EN PLACES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE DANS LES COMMUNES DE L' AISGE A L'HORIZON 2030

	ST-CERGUE	ARZIER-LE MUIDS	BAS (TRÉLEX, GENOLIER, GIVRINS)
Effectifs des enfants de 0-4 ans par commune	150	150	200
Nb d'enfants de 0-4 ans qui fréquenteront une structure préscolaire (1 sur 2 selon Microgis)	75	75	100
Nb de places nécessaires sur la structure	50	50	67
Constructions de crèches à prévoir tenant compte du taux d'encadrement exigé par l'OAJE	44 ou 66 places	44 ou 66 places	66 places
Nombre de places minimum supplémentaires à créer en crèches à l'horizon 2030	22	0	37
Nombre de places minimum supplémentaires à créer en crèches à l'horizon 2023 pour l' AISGE	59		

Les crèches doivent se compter en nombre d'adultes présents afin de ne pas être déficitaires. Un adulte peut encadrer 5 bébés ou 7 trotteurs ou 10 grands. Les groupes d'enfants sont donc définis par ce taux d'encadrement, soit un groupe de 5 bébés ou 10 bébés ou 15 bébés (toujours un multiple.). Les groupes doivent ensuite être du même nombre sur la tranche d'âge suivante afin de garantir les passages.

- Exemple : 10 bébés = 2 adultes + 14 trotteurs = 2 adultes + 20 grands = 2 adultes → 44 places
- Financièrement, la structure ne fera pas de déficit si elle est remplie au minimum à 85 %, selon le RAT.



Constats :

- Les communes de Genolier, Givrins et Trélex disposent actuellement (2023) d'une seule crèche pouvant accueillir 43 enfants au maximum. Or, dans 7 ans, le nombre d'enfants qui ont besoin d'un placement dans une crèche va passer de 43 à 67 enfants. La construction d'une crèche sur le BAS de l'AISGE s'avère être une urgence.
- La crèche de St Cergue est déjà actuellement saturée. La liste d'attente l'atteste. Il y a urgence à construire une crèche d'au moins 44 places. Un projet est en cours pour l'horizon 2026-2027.
- A l'horizon 2030, seule la commune d'ARZIER-LE-MUIDS, dispose d'une crèche pouvant accueillir sa population préscolaire.

PROJECTION DES BESOINS DE L'ACCUEIL PARASCOLAIRE A L'HORIZON 2030

- L'AISGE organise un accueil parascolaire le matin avant l'école, à midi, après-midi après l'école.
- D'après l'analyse de la fréquentation actuelle effective des structures parascolaires et l'analyse des projections démographiques de l'étude MICROGIS, avec ses structures d'accueil actuelles, dans tous les villages, l'AISGE peut garantir un accueil à tous les enfants, le matin avant l'école et l'après-midi après l'école, et ce jusqu'en 2025.

PROSPECTIVE ENFANTS / ELEVES AISGE (MICROGIS 2021)

ENFANTS PRESCOLAIRES

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
AISGE	361	341	362	383	391	383	365	377	384	411	416	420	420	421	422	416	415	414	416	453
HAUT	221	205	219	229	234	256	214	220	222	237	238	240	240	240	240	235	233	231	230	248
BAS	86	32	86	92	94	92	88	91	93	100	101	102	102	103	103	102	102	102	103	112

ELEVES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

AISGE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
1-4P	495	422	421	419	446	446	435	425	416	432	432	431	435	434	455	448	445	444	442	457
5-6P	215	214	218	239	248	244	245	246	242	250	243	237	235	235	251	247	247	248	250	256
7-8P	204	209	224	222	239	265	259	251	254	267	263	259	252	246	255	253	265	256	257	265
9-11S	317	352	363	374	384	371	376	381	376	417	418	419	413	406	419	412	412	412	418	421
HAUT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
1-4P	252	268	260	256	293	279	274	266	259	265	264	263	265	264	276	271	270	270	270	277
5-6P	120	122	136	155	145	142	149	147	148	152	147	143	140	140	149	148	149	148	149	155
7-8P	107	113	123	126	147	170	149	145	153	158	161	157	152	148	152	148	150	151	153	156
9-11S	186	181	187	198	209	200	219	233	223	244	237	251	244	245	246	245	241	239	241	245
BAS	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
1-4P	153	154	161	163	163	168	161	160	159	166	167	168	170	170	179	177	175	174	173	181
5-6P	95	92	82	84	103	102	96	99	94	98	96	95	95	95	101	99	99	100	101	101
7-8P	96	95	101	97	92	94	109	108	101	109	103	102	100	98	103	105	106	101	101	109
9-11S	161	170	175	176	175	171	157	148	153	173	180	168	168	161	164	167	171	173	177	179



Constats :

Evolution de l'effectif scolaire 1-6 P entre 2017-2022³

Année	Arzier- Le Muids	Saint Cergue	Genolier	Givrins	Trélex	AISGE
2017	169	137	110	54	81	551
2018	167	139	119	62	75	487
2019	175	156	111	58	70	570
2020	196	169	106	62	74	607
2021	220	193	117	64	84	678
2022	225	206	119	62	71	683

Ce tableau montre une forte progression de la population scolaire depuis 2017. La tendance à la hausse se poursuit jusqu'à l'horizon 2030, avec un pic qui se dessine en 2024 notamment pour la population des 5-6 P comme montré sur le précédent tableau. Cette hausse ne pourra être absorbée que par des nouvelles constructions scolaires et parascolaires.

Le CODIR ne manque pas de volonté pour agir, mais il lui manque des locaux et des terrains.

PROJECTIONS DES BESOINS DU CENTRE DE JEUNES A COURT ET MOYEN TERME.

Les chiffres le prouvent, la demande d'adhésion au centre de jeunes est en forte et constante augmentation. En effet, si chaque année, des nouveaux élèves de 7^{ème} s'inscrivent et que les anciens élèves reviennent, le centre, dans son état actuel, n'arrivera pas à assurer cet accueil. L'accueil se déploie actuellement sur une surface de 80 m² divisée en deux salles (une salle de jeux et une salle plus calme). Effectivement, il n'y a pas de salle de pause, ni de salle pouvant accueillir des parents ou des jeunes lors d'entretien. L'équipe doit aller dehors pour rencontrer les parents, discuter sur des sujets privés/déliés avec les jeunes ou pour prendre les pauses.

³ Rapport de gestion AISGE 2022



Besoins actuels : avoir davantage d'espace, car le centre, victime de son succès, arrive petit à petit à petit la limite de ses capacités en termes de mètres carrés, malgré la mise à disposition et l'utilisation de la salle de gym du GOSSAN.

A long terme : une réflexion générale est à mener sur le développement du centre.

Conclusions générales

- Accueil préscolaire/besoins :
 - Les communes de Genolier, Givrins et Trélex dispose actuellement (2023) d'une seule crèche pouvant accueillir 43 enfants au maximum. Or, dans 7 ans, le nombre d'enfants qui ont besoin d'un placement dans une crèche va passer de 43 à 67 enfants. La construction d'une crèche sur le BAS de l' AISGE s'avère être une urgence.
 - La crèche de Saint-Cergue est déjà actuellement saturée. La liste d'attente l'atteste. Il y a urgence à construire une crèche d'au moins 44 places.

- Solutions envisagées :
 - A Saint-Cergue, un projet d'extension de la garderie les Petits Ecureuils est à bout touchant. Cette extension permettra de diminuer la liste d'attente de 10 enfants, dès la rentrée 2023 au plus tôt ou en janvier 2024 au plus tard.
 - Dans la même commune, un projet de construction est en cours d'analyse avec une exploitation possible. Cette construction permettra d'augmenter la capacité d'accueil en NUGA d'une part. D'autre part, le projet vise à doter l'UAPE des locaux conformes aux exigences légales.
 - L' AISGE étant membre du RAT, le placement des enfants au sein du réseau est une possibilité ouverte aux familles.

- Accueil parascolaire/besoins :
 - Il manque des places en UAPE pour l'accueil des enfants sur le temps de midi et ce dans tous les villages. Il est urgent de trouver des solutions pour soulager les familles de la pression de garde et de placement de leurs enfants à midi.
 - Dès 2024 jusqu'en 2030, on observe une forte évolution des effectifs scolaires des élèves et plus particulièrement ceux en 5-6 P.



- Solutions envisagées :

- L'AISGE recherche activement des locaux. L'AISGE lance un appel aux communes qui ont des locaux disponibles pour qu'elles les mettent à disposition de l'AISGE pour garantir l'accueil parascolaire, sur le temps de midi, aux enfants du cycle primaire.
 - Une cantine communale peut être une solution de dépannage à court terme.
 - La construction d'un nouveau complexe scolaire et parascolaire, dès à présent.
-
- Accueil de la jeunesse/besoins :
 - Avoir davantage d'espace, car le centre, victime de son succès, arrive petit à petit à la limite de ses capacités en termes de mètres carrés, malgré la mise à disposition et l'utilisation de la salle de gym du GOSSAN.
 - Une réflexion générale est à mener sur le développement du centre.

Au nom du CoDir :

Le Président : Scott ADAMS La Directrice générale : Annick KOSEL